

## SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021 À 19 h 00

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 17 procurations : 1

votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 18 février 2021 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Cristelle VEILLARD – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA – Julien LEPRÉ – Bruno PÉCHON – Stéphane IDÉ

Absents ayant donné pouvoir : Jean GALÉRA a donné pouvoir à Julien LEPRÉ

Absent n'ayant pas donné pouvoir : Romain GENESSEY

Secrétaire pour la séance : Bruno PÉCHON

### Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 21 janvier 2021
- Délibérations
  - Compte de gestion du receveur 2020
  - Compte administratif 2020
  - Affectation du résultat de fonctionnement 2020
  - Taux des taxes communales 2021
  - Budget primitif 2021
  - Encaissement des redevances des concessions du cimetière : fin du versement du 1/3 au CCAS
  - TE 38 : adhésion au service de cartographie en ligne
  - Vienne Condrieu Agglomération : convention archivage
  - Demandes de subventions pour l'installation de la vidéoprotection
  - Délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Divers
  - Comptes-rendus de réunions
  - Questions diverses
  - Travaux, aménagements et chantiers en cours

### PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 21 JANVIER 2021

Sans remarque, ce PV est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire fait état de l'excellent retour de la trésorerie concernant la gestion budgétaire et la santé financière de la commune.

### DÉLIBÉRATIONS N° 20210225-01, N° 20210225-02 ET N° 20210225-03

#### COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 / AFFECTATION DU RÉSULTAT (présentés par O. Laurent)

Le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2020 de la commune aboutissent aux mêmes résultats :

- un excédent de fonctionnement de 1 077 074,14 € ;
- un excédent d'investissement de 154 975,13 €.

Soit un excédent total de 1 232 049,27 €.

Il n'est pas très courant d'avoir un excédent d'investissement en clôture de comptes, mais cela s'explique pour 2020 par le versement de reliquats de subventions pour les travaux des ateliers municipaux achevés en 2019, et par des investissements réalisés plus faibles que d'habitude du fait de la crise sanitaire et du changement d'équipe municipale.

Il est proposé d'affecter les excédents de fonctionnement et d'investissement en excédents antérieurs reportés dans leurs sections respectives.

**Vote du compte de gestion 2020 : unanimité (18 votants)**

**Vote du compte administratif 2020 : unanimité (17 votants, le maire ne devant pas prendre part au vote)**

**Vote de l'affectation du résultat : unanimité (18 votants)**

#### TAUX DES TAXES COMMUNALES (présenté par O. Laurent)

Le vote de la délibération concernant les taux des taxes communales est reporté dans l'attente de la réception de l'état 1259 qui doit être transmis à la commune par les services de l'État.

En 2021, la taxe d'habitation disparaît pour les communes : elles ne percevront plus cette taxe mais uniquement les taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti. La commission des finances proposera une stabilité des taux ce qui, du fait de la suppression du taux de la taxe d'habitation, revient à augmenter la taxe sur le foncier bâti des 15,90 % que constituait jusqu'alors la part départementale.

### DÉLIBÉRATION N° 20210225-04

#### ENCAISSEMENT DES REDEVANCES DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES : FIN DU VERSEMENT DES 1/3 AU CCAS (présenté par O. Laurent)

Depuis 1996, le versement au CCAS d'un tiers des redevances des concessions funéraires n'est plus obligatoire. Dans la mesure où, d'une part, le CCAS ne participe pas financièrement aux investissements effectués au cimetière, et où, d'autre part, ce revenu d'un tiers des redevances de concessions est très variable d'une année à l'autre, il est proposé de supprimer ce versement, en le compensant par une augmentation de la subvention annuelle attribuée au CCAS par la commune.

Magalie SURJUS, vice-présidente du CCAS, confirme que cette démarche lui paraît saine.

**Voté à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 20210225-05****BUDGET PRIMITIF 2021 (présenté par O. Laurent)**

Sur la base des travaux effectués par la commission des finances, le conseil municipal débat des priorités d'investissement pour l'année 2021. Concernant le fonctionnement, un budget prudent tenant compte des impacts potentiels de la crise sanitaire sur 2021 est proposé. La bonne santé financière de la commune permet malgré tout de dégager une somme de 669 422,87 € pour le virement à la section d'investissement.

Le budget primitif présenté s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement avec :

- section de fonctionnement : 2 500 000,00 € ;
- section d'investissement : 1 657 000,00 €.

**Voté à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 20210225-06****TE 38 : ADHÉSION AU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE EN LIGNE (présenté par J.-P. Badia)**

Ce service de cartographie permet de répertorier l'ensemble des réseaux relevant des compétences transférées au TE38 (distribution publique d'électricité, gaz, éclairage public). Cette convention est valable pour une durée 6 ans.

**Voté à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 20210225-07****DEMANDE DE SUBVENTION POUR INSTALLATION DE LA VIDÉOPROTECTION (présenté par S. Idé)**

Devant la recrudescence des cambriolages et l'augmentation des incivilités (brûlage de containers de déchets, détérioration de biens publics, dépôts sauvages de déchets, etc.), il a été décidé l'installation de caméras de vidéoprotection sur la commune.

Monsieur le maire indique également que les communes environnantes disposent toutes de systèmes de vidéoprotection ce qui conduit à un « déplacement » de la délinquance sur notre commune dépourvue de tout système de surveillance.

Des rencontres ont eu lieu avec les services de la gendarmerie, avec des référents « sûreté », spécialisés en matière de vidéoprotection, afin de définir un cahier des charges permettant d'installer des équipements adaptés à la taille de la commune et aux objectifs recherchés.

Suite à ces rencontres et aux échanges avec les professionnels de la vidéoprotection, les éléments techniques suivants ont été retenus :

- choix du mode de la transmission radio ;
- emplacement des caméras ;
- choix du type de caméras, caméras d'ambiance et/ou VPI (Visualisation des Plaques d'Immatriculation).

Des devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées.

Les budgets estimatifs sont les suivants :

- fourniture et installation d'un système de caméras de vidéoprotection : ~ 96 000 € TTC (11 caméras d'ambiance et 9 caméras VPI) ;
- contrat de maintenance annuel : ~ 1 600 € TTC.

**Voté à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 20210225-08****DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR PRENDRE DES DÉCISIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (présenté par O. Laurent)**

Des délégations ont déjà été données au maire pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif : la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, le louage de choses pour une durée inférieure à 12 ans, passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes, la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Pour rappel, une délégation au maire lui permet de prendre des décisions et d'agir au nom de la commune sans attendre la réunion et le vote d'un conseil municipal, il doit cependant en rendre compte lors du conseil suivant.

Cette délibération a pour objectif d'ajouter d'autres délégations qui sont apparues nécessaires durant l'exercice de cette première année. Proposition est faite de compléter les délégations déjà consenties par les délégations suivantes :

- demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

Monsieur le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement, les décisions relevant de la présente délégation.

**Voté à l'unanimité.**

**VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION : CONVENTION ARCHIVAGE**

Le vote de la délibération concernant la signature d'une convention archiving est reporté dans l'attente du vote du conseil communautaire validant la version définitive de la convention.

## QUESTIONS DIVERSES

### ÉQUIPEMENT ÉCOLE (présenté par O. Laurent)

Dans le cadre d'un plan de relance lancé par l'État, Vienne Condrieu Agglomération va candidater pour continuer la mise en place de VPI (vidéoprojecteurs interactifs). L'objectif serait d'équiper tous les élémentaires. Au regard de notre niveau d'équipement actuel, cela correspondrait à équiper 2 classes.

Cristelle VEILLARD demande ce qu'il se passerait si, l'année prochaine, il y avait une classe CP/GS. Cela porterait le besoin à 3 classes. Le dossier étant certainement en cours de constitution, cette possibilité est à remonter au contact de l'agglomération, Stéphanie LARA-PLATONOFF.

### MOBILITÉ (présenté par C. Veillard)

La commission Mobilité de l'Agglomération s'est réunie le 23 février. Les grandes orientations du plan de mobilité de l'Agglomération ont été définies.

Ont été retenus dans le plan, une piste cyclable dans la vallée de la Sévenne et un système d'auto-stop amélioré. Ce dernier a pour but de développer la pratique de l'auto-stop d'une manière sécurisée en mettant en place un système d'identification des véhicules et autostoppeurs membres du dispositif.

### PISCINE (présenté par A. Rollandin)

La situation financière de la piscine est très difficile. Un emprunt a été lancé cette année pour payer le personnel. De plus, la piscine a été fermée pour 6 mois.

Le SISLS (Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne) a rencontré individuellement et en groupe le personnel pour faire un état des lieux. Durant la période de crise sanitaire précédente, une partie du personnel a été répartie dans les communes lorsque la piscine était fermée, d'autres ayant refusé. Au regard de la situation, des CDD arrivant à terme ne seront pas renouvelés. Olivier LAURENT demande si les personnes en CDD concernées sont villettoises : la réponse est non.

Monsieur le maire remarque que la municipalité reçoit beaucoup de commentaires sur la gestion de la piscine et qu'il est important de rappeler que la piscine, bien que située sur la commune de Villette-de-Vienne, est gérée par un syndicat intercommunal (SISLS) et non par la commune.

Concernant la fermeture décidée d'une durée de 6 mois, Olivier LAURENT soulève la question des activités scolaires. Il n'y aura pas de sorties scolaires à la piscine.

### ESPACES VERTS (présenté par C. Garcia Eboli)

Les travaux autour de la mairie ont démarré : taille sur la base des ifs à l'arrière de la mairie, élagage des haies, engazonnage sous le tilleul. Les retours sont très positifs et cela donne un espace plus aéré. Par contre, le nettoyage au pied des ifs a généré des déplacements de dalles, les buissons étant très enracinés à cet endroit. Cela a entraîné une charge de travail supplémentaire pour les services techniques municipaux et du retard sur les travaux qui n'ont pu être finis pendant la période des vacances scolaires.

À l'arrière de la mairie, un puits a été localisé à la place du Juniperus. Une réflexion sera menée en commission pour évaluer l'opportunité de remettre en valeur ce puits.

### ÉTANG (présenté par J. Tissot)

Dans le cadre du groupe de travail constitué pour l'aménagement de l'étang, Maryse VANNEL a fait un état des lieux du site et rencontré le garde-pêche. Un ensemble de dégradations constatées (fenêtre de la cabane jetée dans l'étang, robinet cassé, toilettes salies, etc.) doit faire l'objet d'une remise en état. Un chiffrage va être fait et se posera la question de l'engagement de cette remise en état. Il a été rappelé que l'association de pêche de Chaponnay est locataire de l'étang.

Dans la discussion, le garde-pêche a indiqué vouloir constituer une association de pêcheurs en regroupant plusieurs communes.

### CCAS (présenté par M. Surjus)

Il est demandé quand aura lieu la prochaine distribution de magazines de la commune afin de profiter de la distribution pour remettre un document du CCAS. Bruno PÉCHON indique qu'il ne devrait pas y avoir de publication avant le mois de juin. Cette date est dictée par l'activité assez faible actuellement et le potentiel retour à la normale à la rentrée pour l'ensemble des acteurs de la vie communale.

Annie ROLLANDIN émet l'idée d'y insérer une rubrique « Un coin de Villette » pour expliquer le patrimoine de Villette de Vienne.

### PROJET CHAUVES-SOURIS TE38 (présenté par J.-P. Badia)

Un projet d'étude « chauves-souris et éclairage public » est proposé par le TE38. Il est demandé l'avis du conseil pour participer à ce projet qui n'engage aucune dépense.

La majorité du conseil est pour la participation au projet.

### PLU (présenté par O. Laurent)

Suite aux précédentes discussions relatives aux modifications du PLU et à celles menées avec l'Agglomération, il est rappelé qu'une modification simplifiée a pour but de relâcher certaines contraintes et non d'en rajouter. Cela conditionne donc l'éligibilité des modifications proposées.

Les points retenus pour la soumission du dossier sont :

- Clôtures
  - relâcher les contraintes sur les longueurs des murs ;
  - hauteur des murs ;
  - brise-vues : retirer la limite concernant les brise-vues imitant les haies, le bois et les paillages, ne resteraient que les bâches.
- Stationnement
  - imposer 2 stationnements extérieurs (il faut vérifier l'éligibilité à une modification simplifiée).
- Bâtiments
  - autoriser le panachage des tuiles ;
  - autoriser les paraboles sur les façades, excepté pour les bâtiments collectifs.
- Zonage
  - évolution du zonage sur la partie sud de la route de Marennes pour autoriser une activité commerciale.

Il est fait mention d'« éléments remarquables à protéger » dans le PLU dont la liste n'est pas décrite. Il faut retrouver cette liste.

Le dossier sera envoyé à l'Agglomération une fois que la description des changements sera faite.

### DOMAINE DES POIRIERS (présenté par J.-P. Badia et O. Laurent)

Les zones du Domaine des Poiriers, dont il est proposé qu'elles soient rétrocédées à la commune par European Homes, sont présentées. Il s'agit des trottoirs, de la voirie, des 2 chemins piétons et des places de parking en périphérie du domaine.

Il était prévu initialement un revêtement de type goudron pour les trottoirs. Jean-Paul BADIA a demandé à European Homes la possibilité de remplacer ce revêtement par un matériau plus clair et drainant (béton drainant).

**CIRCULATION (présenté par J.-P. Badia)**

Plusieurs discussions sont en cours au sein du groupe de travail « sécurité routière » concernant les limitations de vitesse. Un projet concernant la mise en place d'une limitation à 50km/h sera présenté et soumis au vote lors d'un prochain conseil, il portera sur les zones suivantes :

- chemin de la Faïta ;
- chemin de la Bonnetière ;
- chemin du Cugnet ;
- chemin de la Forêt.

**PERMANENCE DES ÉLUS (présenté par C. Veillard)**

Les permanences des élus ont été mises en place tous les samedis. 2 permanences du mois de mai sont positionnées sur des jours fériés (1<sup>er</sup> et 8 mai). Une discussion sera menée sur la suppression de ces permanences ou leur déplacement.

**AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE L'OIE (présenté par J. Tissot)**

Une réflexion est en cours pour l'aménagement du chemin de l'Oie et, dans cette réflexion, une transformation du feu tricolore est à l'étude. Monsieur le maire demande à ce que tout le monde regarde de près les propositions et les impacts de la transformation liée au feu. C'est un sujet très important.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.